

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 23 JUIN

Anglais et Allemands

Il est inexact, nous affirment les journaux officieux, « que M. Ribot, ministre des affaires étrangères, ait fixé un jour à M. Deloncle pour répondre à la question que celui-ci compte lui poser en séance publique » sur la situation qui va être faite au Zanzibar par l'Angleterre, à la suite du récent traité que cette puissance vient de conclure avec l'Allemagne relativement à la délimitation des zones d'influence dans l'Afrique intérieure.

Les officieux semblent tout réjouis « de cette inexactitude ! »

Comment, disent-ils, l'opposition ne se contente plus des sujets de critique qu'elle trouve ou invente ou exagère systématiquement en France ! Elle va maintenant chercher ses questions ou interpellations au Zanzibar, qu'elle connaît à peine de nom et dont la France se préoccupe infiniment moins en ce moment et avec juste raison que des mesures à prendre pour fermer la France à l'invasion du choléra.

Les officieux semblent tout fiers de voir leur gouvernement une fois par hasard se préoccuper à temps, et sans y être maintes fois invité, de l'hygiène publique.

Nous donnons acte au gouvernement des décrets parus vendredi à l'*Officiel* à ce sujet : mais ce n'est pas une raison pour que M. Ribot oppose cette cavalière indifférence aux questions qui peuvent lui être posées sur une politique internationale dont tous les actes depuis quelque temps se tiennent et s'enchaînent et visent un but dont la France peut à bon droit se préoccuper, quelques-uns de ses incidents ou de ses accidents dussent-ils avoir pour théâtre ce Zanzibar, que la presse conservatrice connaît aussi bien sinon mieux que la presse gouvernementale qui ne doit le connaître qu'autant qu'il plaît au gouvernement de M. Carnot. Et on peut regretter pour M. Ribot qu'il n'ait pas mis plus d'empressement à répondre à la question de M. Deloncle. Cela peut faire supposer que, si complaisante qu'elle puisse être, cette question l'embarrasse fort.

Assurément, il nous importe médiocrement que ce soit l'Allemagne qui soit dupe de l'Angleterre, ou réciproquement, dans le traité qui vient d'intervenir entre les deux puissances ; qu'Héligoland, territoire européen abandonné par ce traité aux Allemands, ne soit qu'un mauvais os à ronger et ne vaille pas la licence que l'Allemagne donne en échange à l'Angleterre d'exercer son protectorat sur le sultanat de Zanzibar.

Les avis sont partagés à ce sujet et quelques-uns estiment que l'Allemagne à laquelle l'Angleterre laisse, de fait, en plus de l'île européenne d'Héligoland, la plus riche partie des contrées explorées par Stanley ne fait pas si mauvais marché.

Mais la question n'est pas là.
Ce marché, avait-on le droit de le faire au nez et à la barbe de la France ?

Non !

Plusieurs traités relatifs à la situation du sultanat de Zanzibar ont été signés à différentes époques par la France. En 1862, l'Angleterre et la France ont signé une déclaration par laquelle chacun des deux pays s'interdisait d'attenter à l'indépendance du royaume de Zanzibar. En 1866, l'Allemagne a adhéré à cette déclaration.

Un nouveau traité, où le Zanzibar est visé, intervient entre l'Angleterre et l'Allemagne : et pour la conclusion de ce traité nous ne sommes même pas consultés.

Que sont devenus ces traités ? Ils ne sont pas abrogés ; donc on les déchire.

Pourquoi le gouvernement républicain tolère-t-il cette violation sans qu'il en soit même averti ? Ou bien est-il averti et alors pourquoi le Parlement ne l'est-il pas ?

Il nous semble que ces questions méritaient une réponse.

Assurément nous ne faisons pas grand fond sur le questionneur Deloncle, grand ami de M. Étienne, sous-directeur des colonies ; le *famulus* que l'on connaît trop, non plus même que sur l'interpellation plus sérieuse qui en pouvait naître et que cette majorité eût clos suivant sa coutume par un vote servile.

Mais il eût été bon que le pays pût se rendre compte une fois de plus, grâce à un débat public, du sans-gêne avec lequel les puissances étrangères croient pouvoir traiter la France, et de l'incurie, de la mollesse et de la servilité par lesquelles son gouvernement et son Parlement encouragent ces atteintes à l'intérêt et à la considération du pays.

Non, il n'est pas besoin de courir à Zanzibar pour trouver des motifs de mépris et de haine patriotiques contre la République, mais l'opposition ne doit rien négliger et ne négligera rien pour faire déborder et briser cette coupe empoisonnée à laquelle trop de Ribots dupes ou complices du radicalisme, par une indifférence sottise ou égoïste, coupable en tous cas, voudraient laisser boire la France.

EDOUARD GRIMBLOT.

LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT ET LE BACCALAURÉAT

La discussion sur l'enseignement, qui vient d'occuper deux séances du Sénat, est fort intéressante à tous les points de vue. Les orateurs qui y ont pris part étaient des hommes d'une compétence indiscutable. Les arguments qu'ils ont présentés ne sont pas tous justes, mais méritent tous d'être examinés avec attention, et on a vu avec satisfaction des hommes autorisés formuler une protestation nécessaire contre le surmenage physique, qu'on tend actuellement à substituer au surmenage intellectuel, dont on a d'ailleurs singulièrement exagéré la gravité. Nous savions déjà que les proviseurs des lycées avaient reçu, à ce sujet, nombre de plaintes au sujet de l'importance excessive donnée aux exercices physiques. Il faut espérer qu'on saura tenir compte de ces protestations et qu'on s'arrêtera dans une voie dangereuse et parfois ridicule.

Ceci n'a du reste été qu'un des côtés secon-

dares de la discussion. Dans les déclarations apportées à la tribune par M. Bourgeois, s'en trouve une particulièrement grave. Il s'agit d'un projet de réforme du baccalauréat, projet que le ministre a annoncé l'intention de soumettre prochainement à l'examen du Conseil supérieur de l'instruction publique.

Un des points importants de ce projet est d'admettre que l'élève pourra désormais apporter à l'appui de sa demande d'examen l'ensemble des notes et des témoignages qu'il a reçus pendant la durée de ses études. Cette production ne serait point d'ailleurs obligatoire, mais on devine aisément que l'abstention à cet égard serait commentée d'une façon peu favorable au candidat. Ainsi on placerait dans une situation fâcheuse l'élève qui, après quelques années médiocres au point de vue des résultats obtenus, aurait tenté, dans les années précédant l'examen, de sérieux efforts pour réparer le temps perdu. Ceci serait déjà assez fâcheux, mais ce qui l'est davantage, c'est que la production de ce livret scolaire serait en réalité une mesure dirigée contre l'enseignement libre.

Sans doute, les établissements libres pourraient eux aussi constituer le dossier scolaire de chacun de leurs élèves, mais qui ne comprend que l'Université, corps officiel, seul investi du droit de collation des grades, sera fatalement entraîné à suspecter la valeur de ces notes et à en contester l'exactitude ? Que le livret scolaire soit produit ou non, l'élève sortant d'un établissement libre sera placé dans une situation moins favorable que l'élève sortant d'un établissement de l'Etat. Ainsi une mesure justifiable à certains égards prendra un caractère d'exclusivisme absolument fâcheux.

C'est qu'il ne suffit pas d'avoir, après une trop longue résistance, admis le principe de la liberté d'enseignement. Il faudrait aussi mettre les règlements en accord avec le principe, et ne pas essayer de retirer d'un côté ce qu'on n'ose pas supprimer de l'autre. L'école républicaine a, au fond, une telle horreur de la liberté, qu'elle ne peut s'habituer à l'idée de l'accorder à d'autres qu'à des amis. Les projets de M. Bourgeois sur le baccalauréat sont un nouveau témoignage de ces tendances.

JACQUES D'AULNE.

A LA CHAMBRE

L'AFFAIRE DU PANAMA

Samedi, à la Chambre, une étincelle a mis le feu aux poudres. Il s'agissait de discuter les conclusions de la Commission chargée d'examiner une pétition d'actionnaires et d'obligataires de la Compagnie de Panama, demandant justice.

La Commission concluait purement et simplement au renvoi des pétitions au ministre de la justice.

M. Le Provost de Launay avait fait ressortir, en un langage modéré, la nécessité d'intervenir en faveur des victimes intéressantes de cette entreprise si mal conduite ; la prescription pouvait, si l'on tardait encore, couvrir tous les délits que la justice aurait découverts en de frauduleux agissements.

Le rapporteur M. Gauthier (de Clagny) abondait dans ce sens. Le ministre de la justice acceptait ce renvoi, mais il protestait contre toute procédure tendant à transformer en interpellation cette résolution de la Commission et autorisant par cela même un ordre du jour motivé, impératif pour le gouvernement.

Sur cette question, un débat de deux heures, ardent, passionné, s'est engagé. MM. Goirand, Jumel ont envenimé la lutte en la portant sur le terrain politique. Ce dernier, notamment, a fait preuve d'une étrange animosité qui lui a valu pas mal de protestations, de camoufflets de la Droite et une invitation du président Flaquey à peser la portée de ses expressions.

MM. Delahaye et Le Provost de Launay ont fait ressortir le rôle de la Droite et remis en place M. Jumel. Après une violente lutte entre MM. Fallières et Goirand, la Chambre a donné raison au ministre qui a fait adopter l'ordre du jour inoffensif de M. Michou.

M. Michou, sauveur du ministère, qui l'eut jamais cru ?

Aujourd'hui, la séance de la Chambre promet d'être intéressante. C'est, en effet, dans cette séance que sera discutée l'interpellation de M. le comte du Breuil de Saint-Germain, sur la laïcisation de l'école de Vicq (Haute-Marne), laquelle a donné lieu aux scandales que nous avons racontés.

On annonce que M^{re} Freppel prendra la parole, au cours des débats, et l'éloquente intervention de l'éminent prélat ne sera pas un des moindres attraits de cette discussion.

INFORMATIONS

LE CRÉDIT FONCIER

Le rapport général des inspecteurs chargés de l'enquête sur le Crédit Foncier a été lu, samedi, au Conseil des ministres. La lecture a été longue, car il s'agit de 40 pages, sans compter les annexes. Aucune discussion n'a eu lieu.

La *Paix* croit pouvoir affirmer que ce rapport est défavorable à M. Christophe sur onze points, notamment en ce qui concerne des prêts antistatutaires. M. Lévêque, sous-gouverneur, est également visé par les conclusions du rapport.

Dans ces conditions, M. Christophe aurait remis à M. Rouvier sa démission de gouverneur du Crédit Foncier, mais le ministre des finances n'aurait pas cru devoir l'accepter avant d'en avoir conféré avec ses collègues en conseil.

Cette nouvelle nous semble tout au moins prématurée, et nous ne la publions qu'à titre de renseignement.

MEETING ANARCHISTE

Grand émoi, samedi soir, dans la rue du Faubourg-du-Temple, où avait lieu un meeting de protestation contre les arrestations des révolutionnaires russes.

Après quelques mots de M. Amilcare Cipriani et des discours d'anarchistes, la réunion est devenue très tumultueuse, surtout lorsqu'on a appris un incident qui venait de se produire à l'entrée de la salle.

M. Paul Braud, rédacteur à l'*Egalité*, qui se rendait à la réunion pour son service, a été assailli par un groupe d'anarchistes qui ont essayé de lui faire une mauvais parti.

Pour se défendre, M. Paul Braud a sorti un revolver. La mêlée est devenue générale et Paul Braud a été arrêté par les agents qui l'ont conduit au poste de police.

D'autres incidents tumultueux et des bagarres se sont produits à la sortie.

L'AFFAIRE DE VICQ

M. Roret, ancien député de l'extrême gauche, et qui dirige la *Gazette des Travailleurs*, a osé prétendre que M. le curé de Vicq avait prêché la résistance et causé ainsi la bagarre; ce prêtre lui a infligé un démenti. En outre, il lui a écrit pour l'informer qu'il déposait 500 fr. chez un notaire et l'a invité à en faire autant, étant entendu que si M. Roret faisait la preuve, les 500 fr. du curé seraient versés au bureau de bienfaisance, et que, dans le cas contraire, l'argent de M. Roret aurait la même destination. M. Roret n'a pas répondu à ce défi, reconnaissant ainsi l'inexactitude de l'allégation qu'il avait formulée.

Les républicains de Langres d'ailleurs commencent à s'apercevoir que l'affaire tourne à la honte du pouvoir. Aussi, disent-ils maintenant que le préfet, en refusant de l'entendre avec le maire et l'adjoint républicains qu'il n'a même pas voulu recevoir, a encouru une grave responsabilité, ils ajoutent que le préfet a agi de sa propre initiative.

Cela semble préparer le lâchage de ce fonctionnaire, au moment de l'interpellation devant la Chambre.

BONNE FOI RÉPUBLICAINE

Ni le *Temps* ni le *Rappel* n'ont fait mention de la lettre du curé de Vicq réfutant péremptoirement l'accusation, portée contre lui par ces deux journaux, d'avoir prêché en chaire la résistance.

C'est le comble de la mauvaise foi, celle dont on n'a raison que par ministère d'huissier.

JEU DE POUPEE

Les enfants d'autrefois jouaient peu à la poupée; un petit garçon se serait cru déshonoré s'il avait touché ce jouet indigne du sexe fort. Aux fillettes, on donnait une chétive petite poupée de vingt sols, sans la moindre prétention artistique.

Le jeu plaisait pendant quelques années, puis il était rejeté; le travail sérieux à l'exemple de la mère, l'intérêt qui s'attache aux choses de l'intérieur prenaient sa place.

La femme, au XIX^e siècle, joue à la poupée toute sa vie. A peine les yeux ouverts, elle reçoit des automates qui comptent au budget de

la famille. Les plus grands savants y ont mis la main et leurs veilles!

Une enfant possède de superbes poupées; de plus, elle est personnellement poupée... poupée de sa maman. C'est une fille unique; on a par conséquent tout le loisir de s'en occuper. Aussi, voyez quel merveilleux attifage! Robes, ceintures larges de 0^m 30, chapeaux comme des parapluies; la petite en a sur le dos et la tête pour un mois de traitement du papa; c'est à qui la trouvera charmante et le dira.

La première communion arrive, ce grand jour sera-t-il laissé à Dieu et à l'âme? Pas toujours: une question de toilette se mettra de la partie: le grand dîner suivi de réception sera l'occasion de l'exhibition de la poupée, proclamée de plus en plus ravissante.

La veille et le jour affluent de tous les points de l'horizon une foule de cadeaux, véritable corbeille de fiancée...

Plus tard, c'est le monde, tout d'extérieur, de prétention et de vanité. D'idée de sacrifice, de devoir de famille, de dévouement de femme, rien! On ne travaille pas, on ne coud pas, on ne surveille pas un domestique, on ignore si le pot-au-feu se fait avec du bœuf ou avec du lapin; les visites, préparer des toilettes, lire des romans, c'est bien suffisant. Certaines jeunes filles du monde, et du meilleur, passent la moitié du jour et la moitié de la nuit à lire des romans!

Quand on a lu tant de romans, il est tout simple d'en faire. L'heure du mariage a sonné. La poupée, pour époux, reçoit le plus riche, sinon quelque nom éclatant. Le mari est un simple objet de parade; lui-même a reçu de sa famille une éducation de poupée. Six mois après on parle divorce; si l'on respecte les souvenirs religieux, de simple séparation de corps.

Nous n'exagérons pas! dix noms viennent au bout de notre plume qui pourraient servir d'exemples. Qu'on ne s'y trompe pas, l'éducation des femmes fera entrer le divorce dans les mœurs et, plus que la loi de Naquet, elle rompra le mariage chrétien!

Il est impossible de faire une union, selon Dieu, avec deux éléments tout imprégnés de sensualisme païen. On peut aller à la messe de midi ou d'une heure avec un gros livre; on peut manger du poisson le vendredi et faire ses pâques le jour à la mode, tout en restant absolument païen. Le païen est celui qui, à la place de Dieu, adore la nature... Les jolies poupées sont païennes; elles adorent la nature et surtout elles-mêmes.

Ah! si les parents songeaient à ces choses et voulaient bien moins gâter leurs enfants; moins s'aimer dans leurs enfants nés, et réserver quelque chose pour les enfants à

naître! Voilà la vraie plaie, celle-là n'est pas politique.

LE PAYSAN.

REVUE FINANCIERE HEBDOMADAIRE

Paris, 22 juin 1890.

Le détachement du coupon, l'apparition du choléra en Espagne, la lourdeur des marchés étrangers et un peu la semaine du Grand Prix ont fait tasser les cours. Notre 3 0/0 perd plus d'un point à 91.80. Le 4 1/2 0/0 finit à 106.60.

Le Crédit foncier s'inscrit quand même à 4.245. C'est une réponse victorieuse aux attaques injustifiées que l'on sait et dont le rapport des inspecteurs, terminé, mais non encore publié, fera justice.

La Banque de Paris est à 833. La Banque d'Escompte à 522. Le Crédit Lyonnais à 745.

La Société Générale à 480 et les Dépôts et Comptes courants à 600 sont très fermes.

La Banque Nationale du Brésil a oscillé de 595 à 603.

Le 25 courant a lieu l'émission de 7,200 actions de 500 fr. de la Société Franco-Américaine (Maison Delettrez) dont le siège social est à Paris, 45, rue d'Enghien. Cette fabrique de parfumeries qui a une usine à Neuilly veut établir à New-York une usine succursale qui fabriquera sur place les objets de consommation de son industrie si privée aux Etats-Unis et évitera, sur ce fait, le lourd impôt de 50 0/0 qui frappe à leur rentrée en Amérique les produits manufacturés. En tablant sur 3 millions d'affaires pour la première année, les bénéfices bruts seraient d'environ 1,200,000 fr.

La Société française des Télégraphes sous-marins met en vente au pair de 500 francs, le 26 courant, 11,000 actions nouvelles, recevant un intérêt de 5 0/0 garanti par la Société Générale des Téléphones. Le réseau complet sera de 6,754 kilomètres et son produit brut en pleine exploitation est évalué à 2,305,000 francs. Les frais généraux et d'amortissement laissent un bénéfice net de 1,420,000 francs pour un capital de 11 millions à rémunérer.

C'est lundi 30 courant que la Banque de Paris émet 50,000 obligations des Chemins de fer Andalous au prix de 337.50 et de 336.25 si on se libère à la répartition. Ce placement ressort à 4.60 0/0, coupon semestriel de 7.27 1/2 net. Remboursement à 500 fr. par tirages annuels. Ces obligations ont une hypothèque spéciale sur la ligne de Puente-Génil à Linarès, en construction, et de plus elles priment sur tous les produits du réseau complet de la Compagnie, toutes autres obligations ultérieures. Aujourd'hui les cours des obligations d'une même Compagnie se rapprochent d'autant plus que la bonne gestion et l'état des affaires sociales sont connus du public. Or, quelle Société peut, plus que la Compagnie des Chemins de fer Andalous, inspirer confiance? Il n'est donc pas douteux qu'un pareil placement réunisse toutes les conditions qui peuvent attirer l'attention de l'épargne.

En banque, très bonne tenue du Gold Trust à 75, des Pierrières de Ceylan à 55, de l'Aurifère Argentine à 30.

INFORMATIONS FINANCIERES. — Sous l'influence de deux mauvaises Bourses et de l'importante réaction qui s'est produite sur nos rentes, l'Extérieure 4 0/0 espagnole a subi un mouvement de recul de 2 points. Hier, une sérieuse reprise s'est produite et on a clôturé à 76 3/4. Ce cours paraît opportun et avantageux pour acheter, des cours plus élevés ne pouvant manquer de se produire.

NOUVELLES MILITAIRES

LA LANCE DES DRAGONS

Sur la demande du chef d'état-major de l'armée, le ministre de la guerre a décidé qu'en cas de mobilisation les régiments de dragons verseront leurs lances au dépôt; tous les hommes emporteront la carabine.

A titre transitoire, dit le *Progrès militaire*, l'instruction avec la lance continuera à être donnée aux dragons des divisions indépendantes; le premier rang des escadrons en restera pourvu pour les prises d'armes ordinaires.

Quatre pelotons du 3^e chasseurs opérant entre Abbeville et Amiens, et quatre pelotons du 5^e dragons, envoyés inopinément de Compiègne à Bauvais, ont exécuté des reconnaissances, qui peuvent faire apprécier la vigueur de nos cavaliers. En 18 heures, les huit petites troupes ont accompli des marches de 110 à 120 kilomètres, sans laisser un homme ni un cheval en route.

On parle souvent de courses extraordinaires accomplies par les cosaques et les uhlands; nos dragons et nos chasseurs ne craignent pas la comparaison avec les marches forcées accomplies par les cavaliers étrangers.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CONCOURS HIPPIQUE

DU 22 JUIN 1890

La petite réunion hippique organisée hier par les membres du Tir aux Pigeons de Saumur a été très intéressante.

Par une jolie température d'été, la pelouse du Tir, avec ses grands ombrages, ne pouvait manquer de voir accourir tout le monde sportif de Saumur, tous les officiers du manège et du cadre et beaucoup de Saint-Cyriens.

Les nombreux groupes de dames qui sillonnaient en tous sens la verte prairie étaient étincelants; c'est toujours ce merveilleux ensemble de toilettes que nous retrouvons sur nos champs de courses; presque tous les costumes étaient clairs, mauve, héliotropes, etc.; la gamme des nuances douces dominait.

Voici les résultats qu'ont donnés les différents concours.

1^{re} COURSE. — Trois prix.

1. *Clown*, à M. Billtoque, monté par M. Champion.
 2. *Thoroughood*, à M. de Misnessy.
 3. *Rodget*, à M. Bégouen.
- Plots de rubans
4. *Nemo*, à M. de Salins.

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

V. — LE BAC DU SAUT

Dix ans se sont écoulés, et nous allons transporter le lecteur dans les montagnes du Jura, vers la fin d'une chaude journée de juillet.

Il devait y avoir, deux jours plus tard, dans la petite ville de Saint-Siméon, une foire célèbre, une *vogue*, comme on dit dans le pays, et, dès l'avant-veille, toutes les voies aboutissant à Saint-Siméon étaient couvertes de piétons, de cavaliers, de voitures et de bestiaux. Voyageurs et caravanes y arrivaient surtout par une route large et bien tenue, qui traversait l'Ain sur un pont de pierre; mais cette route, à raison de ses nombreux détours, allongeant d'une grosse lieue, beaucoup d'étrangers à pied préféraient aller passer la rivière dans un bac, installé en aval et qu'on appelait le bac du Saut.

On sait combien l'Ain est impétueux et, en

cet endroit, il se trouve resserré entre deux énormes rochers qui augmentent encore sa rapidité. Pour résister à la force du courant, le bac glisse le long d'un câble, qui est amarré à de solides poteaux sur l'une et l'autre rive.

Le soir dont nous parlons, la rivière démesurément accrue par des orages récents, paraissait plus furieuse que jamais. Elle mugissait en s'engouffrant dans cette espèce de gorge, et les rochers, qui parsemaient son lit, la faisaient rebondir ça et là en flocons d'écume blanche comme la neige. On savait, du reste, qu'au-delà du défilé, elle formait une chute et, au grondement sourd causé par son resserrement, se mêlait le fracas lointain de la cataracte.

Beaucoup de personnes se pressaient devant la loge du passeur, afin de trouver place dans la lourde embarcation; c'étaient de petits marchands, des colporteurs avec leurs balles, et surtout des paysans qui, un bissac sur le dos, étaient attirés à la vogue de Saint-Siméon par leurs affaires ou par la curiosité.

On pouvait craindre pourtant que le passage ne s'opérât pas sans péril. Le soleil, enveloppé de nuages grisâtres, venait de se coucher;

une obscurité brumense se répandait déjà dans le vaste bassin de montagnes arides que traversait la rivière. Le paysage environnant était âpre et sauvage; sauf la chaumière où logeait le passeur, on n'apercevait aucune habitation humaine aussi loin que la vue pouvait s'étendre. L'ombre des pics, l'impétuosité des eaux et leur mugissement répété par mille échos, formaient un ensemble poétique sans doute, mais très capable d'inspirer certaines appréhensions.

Un seul animal avait été admis par le batelier au milieu des hommes et des femmes déjà installés dans le bac; c'était un poney noir, pas plus grand qu'un âne et encore un âne de petite taille.

Il appartenait à un jeune garçon de sept ou huit ans, qui devait être le fils de quelque riche propriétaire du voisinage et qui, vêtu de velours, coiffé d'une toque à plume noire, semblait revenir d'une courte promenade aux environs. Cet enfant était accompagné d'un domestique de confiance, convenablement vêtu, qui veillait sur lui avec sollicitude.

Le bac paraissait aussi plein de passagers qu'il en pouvait contenir; comme il n'y avait pas assez de place pour s'asseoir, tous de-

meuraient debout. Le batelier démarrait déjà, quand un cri d'appel se fit entendre sur la rive que l'on allait quitter, et à la vague clarté du crépuscule, on vit accourir deux voyageurs, ayant l'apparence de bourgeois.

Le passeur, à qui la mine des survenants imposait certains égards, annonça que le bateau étant au complet, il prendrait « les braves Messieurs » à son prochain voyage.

— Bah! reprit l'un d'eux avec un ton moqueur, quand il y a de la place pour dix, il y en a pour douze... Les gros se feront minces et les minces se mettront en botte... Mon maître paye triple. Entrez, Monsieur.

Il retint le bateau d'une main, tandis qu'il présentait l'autre à « son maître ». Celui-ci, profitant de cet appui, se glissa entre les rangs serrés des passagers. Néanmoins, il ne semblait pas humainement possible d'admettre dans l'embarcation une personne de plus.

— Alors, Monsieur, dit le batelier au voyageur effronté, ce sera vous qui attendrez.

— Ouiche! mon maître et moi, ça ne se dédouble pas... Il ne me faut que demi-place. Tu vas voir!

Il fit un saut d'acrobate et marcha sur le rebord étroit du bateau avec une aisance par-

5. Gourre, à M. L'Hotte.
Les chevaux ont fourni de très bons parcours, trois ont été déclarés *ex-æquo* et ont refait un tour de piste. M. Champion a monté très remarquablement le cheval *Clown*.

2^e COURSE. — Trois prix.

1. *Swell*, à M. le baron de Quincey.
2. *Lutine*, à M. de la Taille.
3. *Iucia*, à M. Deckert.

Flots de rubans

4. *Palestine*, à M. de l'Hermitte.

3^e COURSE. — Trois prix.

1. *Swell*, à M. le baron de Quincey.
2. *L'Andalouse*, à M. de Montjou.
3. *Potin*, à M. Champion, monté par M. Letourneur.

Flots de rubans

4. *Montjoie*, à M. Bégouen.

Il y a eu de très bons parcours accomplis presque sans faute et surtout sans le moindre accident.

Cette première journée ne sera certainement pas la seule de la saison; elle a été si attrayante et si bien organisée que la Société du Tir aux pigeons voudra recommencer cette fête hippique.

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de porter à la connaissance du public le fait suivant, qui démontre l'esprit de partialité de nos édiles, et la politesse exquise de leurs agents.

Au mois d'avril dernier, je sollicitais de M. le Maire l'autorisation de relever un mur longeant le chemin de Grenelle; je doutais d'autant moins du succès de ma requête qu'un mien voisin, bien en cour, avait, trois mois auparavant, obtenu l'autorisation de reconstruire son mur sur les mêmes fondations, et ce, dans une partie du même chemin de Grenelle, plus étroite de cinquante centimètres que devant chez moi.

Je réclamaï donc un droit et non une faveur; l'autorisation me fut néanmoins refusée. Comme j'en manifestais mon profond étonnement à M. l'Architecte de la ville, celui-ci me répondit avec le sourire aimable et le ton plein d'aménité que chacun se plait à lui reconnaître :

« C'est comme ça : la municipalité permet à l'un ce qu'elle défend à l'autre. »

Je croyais cependant que nous vivions sous un régime proclamant l'égalité des citoyens.

Je croyais aussi que les fonctionnaires, payés par l'argent des contribuables, étaient au moins tenus de ne pas se moquer des gens auxquels ils font de criantes injustices. Je me suis, paraît-il, trompé; aussi, je tiens à édifier ceux de mes concitoyens qui pourraient conserver encore quelques illusions sur l'impar-

faite. Ayant atteint un endroit où se trouvait un léger espace vide, il y posa un pied tandis que l'autre restait sur le rebord du bac, et s'écria gaiement :

— Voilà!... Maintenant, pousse!... et si nous prenons un bain, ce sera une bonne fortune pour certains membres de l'honorable société.

Le passeur était ahuri par ces allures bouffonnes; mais, comme en définitive tout le monde était casé, il ne résista pas davantage et mit sa barque à flot en murmurant :

— Ce doit être quelque farceur de la ville.

Le bac s'éloigna lentement du rivage et l'attention des passagers se concentra sur les derniers venus.

Celui qui appelait l'autre « son maître » était un jeune homme mince, chétif en apparence, mais il venait de prouver qu'il avait une vigueur et une souplesse extraordinaires. Ses cheveux, d'un blond fade, s'échappaient de dessous un chapeau moq, de forme bizarre, et encadraient une petite figure osseuse, blême, aux lèvres et aux narines mobiles. Ses yeux gris et percants avaient une expression de malice joyeuse. Il portait une jaquette de drap

tialité de M. le Maire et de M. l'Architecte.

» Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

» E. LOYEAU. »

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Eugène-Georges Rousseau, tapissier, de Saumur, et Louise-Anna Neveu, couturière, de Neuilly (Seine).

Eugène-Magloire-Armand Deville, marchand de nouveautés, de Saumur, et Adrienne-Marie-Adèle Pauquet, sans profession, d'Abbeville (Somme).

Emile-François-Marie Henry, paveur, et Justine-Céline Gouzé (veuve), marchande, tous deux de Saumur.

Armand-Arthur Dehon, plâtrier, et Marguerite-Euphémie Ballier, sans profession, tous deux de Saumur.

Louis Fresneau, employé de commerce, et Marie-Eugénie-Joséphine Lambault, sans profession, tous deux de Saumur.

UNE INNOVATION. — On connaît le succès prodigieux obtenu dans les gares de chemins de fer par l'entreprise des coussins et couvertures. Voici maintenant une autre application fort heureuse, destinée à compléter le confortable des voyageurs. Elle consiste en un service de location de serviettes qui seront mises, à partir du 19 juin, à la disposition des voyageurs pour les trains directs ou omnibus du P.-L.-M.

Moyennant la simple rétribution de dix centimes, on pourra désormais faire sa toilette en gare.

C'est à la Compagnie P.-L.-M. que revient le mérite de cette innovation que ne manqueront pas d'adopter les autres compagnies.

UN OUBLI. — La Banque de France retire, en ce moment, les billets de banque de mille francs de son émission du 12 novembre 1889. En voici la raison :

Sous la date, doit se trouver cette formule : « Il sera payé en espèces à vue au porteur »; elle a été tout simplement omise. Voilà une erreur, unique peut-être, et qui pourrait exposer à des mécomptes, si on ne la signalait pas.

NANTES. — Le meurtre de la place de Bretagne. — Nous avons raconté samedi que, dans une ménagerie installée place de Bretagne, deux musiciens se sont querellés, et que l'un d'eux a tué son compagnon d'un coup de couteau.

Le meurtrier, nommé Barbi, a été arrêté dans la soirée, rue des Marins, par un brigadier et un sous-brigadier de police. Il a d'abord été amené au commissariat central, puis de là au parquet et on l'a ensuite écroué à la

démésurément courte, un gilet de couleur éclatante, un pantalon à larges carreaux, et avait pour chaussure de légers escarpins. Il était vif, remuant comme un singe, et sa langue semblait jouir de la même agilité que ses mains et que ses pieds.

Le « maître » au contraire était un bel homme d'une quarantaine d'années, dont la personne et le costume ne manquaient pas non plus d'une certaine excentricité. Il tenait son panama sur ses genoux, et laissait voir une figure aux traits réguliers et nobles, aux yeux bleus, habituellement mélancoliques. Il avait le crâne entièrement chauve; à peine une couronne de cheveux ceignait-elle encore sa tête. En revanche une barbe blonde, très longue et très soyeuse, dont il semblait prendre un soin particulier, descendait sur sa poitrine et ajoutait à la gravité de ses manières. Il était vêtu d'une redingote noire et d'un gilet noir, traversé par une chaîne d'or; de plus, il avait sur le bras un pardessus élégant, muni de brandebourgs de soie, qui devait lui donner, quand il l'endossait, l'air d'un boyard russe ou d'un magnat de Hongrie.

Ces deux voyageurs étaient complètement inconnus dans le pays et on les regardait avec

stupéfaction. Ce silence ne fut pas du goût de l'original que nous avons présenté au lecteur.

— Le français ne paraît guère en usage ici, reprit-il gaillardement; allons, qui veut parler grec ou latin avec moi? J'ai remporté jadis un prix d'honneur au concours général de Paris... *Latinam græcamque linguam loquor...* à qui le tour de répondre?

On pense bien que personne, parmi les bouviers, les maquignons et les colporteurs qui formaient la majorité de l'assistance, ne jugea pas à propos d'accepter cet espèce de défi. On continua de se taire et de devisager le drôle de corps. Celui-ci, après avoir feint d'attendre une réponse, qu'il savait bien ne pas devoir venir, reprit avec gaieté :

— Il est clair qu'on ne connaît pas sur ce bateau les langues savantes; mais je vais en parler une autre que tout le monde comprendra.

En même temps, il imita le braiement de l'âne avec une vigueur et une perfection désespérantes. C'étaient des *hi han* si bien modulés, de si gracieuses reprises, des intonations si naturelles, que l'assemblée entière ne put s'empêcher de rire.

CONSEILS ET RECETTES.

LES FEUILLES DE CASSIS

Le cassis ou groseillier noir est un des arbrisseaux de nos jardins dont l'utilité n'est qu'imparfaitement appréciée. On se contente, en général, d'employer les fruits à confectionner une liqueur justement estimée par son bon goût et ses vertus stomachiques.

On ne sait pas assez que les feuilles sont un produit très utile, précieux pour divers usages. Les feuilles, qui ont la même saveur que les fruits, peuvent les remplacer dans la composition de la liqueur dite cassis. De plus, le jus aromatique qu'elles contiennent a des vertus médicinales précieuses. Si on les connaissait, chaque ménage ferait la cueillette des feuilles avec le même soin que celle des fruits.

La feuille de cassis verte, hâchée et pilée, est excellente pour cicatriser les blessures et en prévenir l'ulcération. Elle contient un suc astringent et anti-septique, qui est plus efficace que l'eau de Saturne et que le phénol. Si elle sèche, on la fait bouillir dans l'eau, puis on réduit la décoction et on l'applique aux mêmes usages.

Utilisez donc les feuilles de cassis.

Le docteur R..., qui vient d'ausculter un client très malade, lui demande négligemment :
— Vous êtes content de votre appartement?
— Mais oui, assez.
— Combien payez-vous?
— Trois mille quatre.
— Les concierges sont convenables?
— Je n'ai jamais eu à me plaindre.
— Et le propriétaire?
— Très gentil.
— Les cheminées ne fument pas?
— Pas trop.

leur; tout le monde comprend.

Peut-être Barbe-Blonde (nous appellerons ainsi le maître jusqu'à nouvel ordre) craignait-il que quelqu'un de ces rustres ne finit par trouver la plaisanterie un peu forte.

— Paix! Robillard, dit-il; réservez vos facéties pour un moment où elles seront plus opportunes.

Suffit, maître, répliqua Robillard dont les traits mobiles prirent aussitôt une expression de respect.

Il ne souffla plus mot, ayant toujours un seul pied dans le bateau et l'autre sur le rebord, dans une position qui eût semblé impossible pour un autre.

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 22 Juin 1890.

Versements de 70 déposants (10 nouveaux), 17,620 fr. ».

Remboursements, 35,226 fr. 93.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Malgré son état de faiblesse, le malade s'hasarde alors à demander :

— Mais, docteur, pourquoi toutes ces questions?

— Je vais vous dire, lui répondit-il, je cherche un appartement pour le terme prochain.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 21 Juin :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété : *La Saison*, par G. Lenôtre. — Nos gravures : Le cirque Molliet; La grande semaine; L'archiduc François-Ferdinand; Le prince de Naples à Saint-Petersbourg; Fête du drapeau du 90^e de ligne à Châteauroux; *Le Bon Messager*; Borras; M^{lle} Sarmisa Bilcesco; L'éboulement de Saint-Paul; Bombonnel. — *Les deux portraits*, nouvelle, par Pierre Val-dagne. — Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Echees. — Rébus.

GRAVURES : Le Grand-Prix de Paris : Arrivée de *Fitz-Roya* au poteau; Vue panoramique des tribunes au moment du départ. — M^{lle} Bilcesco. — Le prince François-Ferdinand. — Châteauroux : La fête du drapeau au 90^e de ligne. — Le prince de Naples en Russie. — *Le Bon Messager*, bateau de la Société des Missions évangéliques. — Bombonnel, tueur de panthères. — L'éboulement d'une montagne au village de Saint-Paul. — Borras. — Echees. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

MAGASIN PITTORESQUE

Rue de l'Abbé-Grégoire, 15, à Paris.

M. EUGÈNE BEST, administrateur délégué.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.

Union postale 13 fr.

SOMMAIRE DU 15 JUIN 1890

TEXTE. — Les batraciens anoues, M. Eug. Juillerat. — Une rue de Berne, M. A. P. — La science au coin du feu, M. René Leblanc. — Une grève dans la Rome antique. — L'épée du marquis de Pescaire, M. Alfred Darcel. — Le royaume d'Assinie, M. G.-C. Reichenbach. — Une heure dans le phare, nouvelle (suite), M. Maurice Hartmann. — Les trésors du palais d'Étè, M. L. de Milloué.

Lectures de famille, gr. in-8° illustré, édition soignée, recommandé comme livre de prix.

Demandez

à l'Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

LE PARFAIT GUIGNOLET

Créé en 1632

Par la R. M. MADELAINE GAUTRON

2 f. 40 le litre

Par quantité de six litres : 2 f. 25

Exiger la signature Taveau et C^{ie}.

PAR: GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur, 27, place de la Bilange.

CESSION DE FONDS

Suivant acte passé devant M^e BRAC, notaire à Saumur, le 21 juin 1890, M. JEAN LAFRETÉ, marchand épicerie à Saumur, rue de la Visitation, a cédé à M. HENRI BENARD son fonds de marchand de vins épicerie, exploité rue de la Visitation, 91.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE PROPRIÉTÉ

Au Van-Langlais, commune de Bagneux.

Comprenant : maison, servitudes, pressoir, cave, puits, jardin et vigne, le tout d'une superficie de 4 hectare 40 ares environ, joignant M. Liénard et M^{me} Bon-temps.

S'adresser, pour traiter, au notaire. (438)

Étude de M^e AUBOYER.

A VENDRE

Une jolie petite propriété

Au Pont-Foucard, commune de Bagneux.

Comprenant : pavillon, cave, pressoir, cellier, jardin, vignes et potager, d'une contenance de 63 ares 96 centiares, le tout en parfait état.

S'adresser au bureau du journal.

COUPES D'HERBES

A VENDRE

S'adresser à Moc-Baril, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, à M. BOUVET-LADUBAY.

A Louer présentement

UNE MAISON

Située à Saumur, 10, quai de Limoges.

Joignant l'hôtel Léon Mayaud,

Comprenant : salle à manger, salon, cuisine, office, trois belles chambres à feu au 1^{er} avec lingerie, quatre chambres à feu au 2^e, chambre de domestique, deux vastes greniers, deux caves et jardin.

Pour visiter, s'adresser à M. PIVRON, pompier, quai de Limoges, et à M. CARICOU, à Beaulieu-Saumur.

Des modifications pourront être apportées suivant le goût du locataire.

CAVE A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.

S'adresser place Saint-Pierre, 2.

IL A ÉTÉ PERDU un fort chien blanc, âgé de deux ans, répondant au nom de Raffe. Le ramener à M. BARBEY, rue de la Visitation, 42. Il y aura récompense.

AVIS

Les bureaux de M. CESBRON, agent général de la Nationale, compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la vie, sont transférés rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 9.

Ligne régulière de steamers à grande vitesse, entre

NANTES et LIVERPOOL

(Et en connaissances directs pour toutes les villes intérieures de l'Angleterre et de l'Irlande.)

Georges NELSON, steam ship company, Liverpool. P. et A. LEGAL fils, agents à Nantes. — 1^{er} départ de Nantes pour Liverpool, 27 courant, par steamer *Hart Fell*.

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS Par **HYPOTHÈQUE**, Avances sur Biens et **TITRES DOTAUX** Titres nominatifs et au porteur, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits. Avances avant Formalités. Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Sulfate de cuivre

1^{re} marque, 98 OjO de pur

Entrepôt : **Épicerie Centrale** Saumur, chez M. ANDRIEUX

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilog, 1 fr. 20; — par 5 kilos, 1 fr. 10, et au-dessus de 20 kilos, 1 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70; — très vieux, 0,80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 1 fr. 50 et 2 fr.

SUCRE, 1^{er} choix, le kilog, 1 fr. 05.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

| STATIONS | Mixte | | Expr. | | Omn. | |
|--------------------|-------|------|-------|-------|-------|-------|
| | matin | soir | matin | soir | matin | soir |
| Paris | | | 7 55 | 12 50 | 7 55 | 8 30 |
| Chartres | 6 » | | 9 34 | 10 5 | 2 51 | 9 41 |
| Château-du-Loir | 10 13 | | 12 24 | 1 58 | 6 35 | 12 28 |
| Noyant-Méon | 11 20 | | 1 » | 3 8 | 7 40 | 1 13 |
| Limiers-Bouton | 11 29 | | » | 3 17 | 7 49 | » |
| Vernantes | 11 43 | | » | 3 30 | 8 » | » |
| Blou | 11 54 | | » | 3 41 | 8 10 | » |
| Vivv | 12 2 | | » | 3 49 | 8 17 | » |
| SAUMUR (Orl.) | | | | | | |
| (arrivée) | 12 15 | | 1 44 | 4 2 | 8 29 | 1 48 |
| (départ) | 12 23 | | 1 47 | 4 14 | 8 34 | 1 54 |
| Nantilly (arrivée) | 12 31 | | » | 4 22 | 8 41 | » |
| SAUMUR (Etat) | | | | | | |
| (arrivée) | 12 41 | | » | 4 34 | 8 51 | » |
| (départ) | | 8 34 | 10 37 | » | 4 11 | 8 30 |
| Nantilly (départ) | | 8 37 | 10 44 | » | 4 23 | 8 43 |
| Chacé-Varrains | | 8 48 | 10 52 | » | 4 29 | 8 49 |
| Brézé-Saint-Cyr | | 9 » | 11 » | » | 4 37 | 8 56 |
| Montreuil-Bellay | | 9 19 | 11 24 | 2 18 | 4 57 | 9 11 |
| Thouars | | | | 2 45 | 5 33 | 9 37 |
| Niort | | | | 3 58 | 4 30 | 8 42 |
| Saintes | | | | 6 30 | 11 52 | 6 12 |
| Bordeaux | | | | 9 52 | 3 34 | 9 » |

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

| STATIONS | Mixte | | Expr. | | Omn. | |
|--------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | matin | soir | matin | soir | matin | soir |
| Bordeaux | | | | 5 40 | 8 20 | 3 » |
| Saintes | | | | 7 15 | 9 9 | 11 39 |
| Niort | | | | 9 32 | 10 54 | 2 5 |
| Thouars | | 6 5 | 12 11 | 12 42 | 1 35 | 4 15 |
| Montreuil-Bellay | 9 35 | 6 38 | | 1 4 | 2 37 | 4 55 |
| Brézé-Saint-Cyr | 9 55 | 7 18 | | » | 2 50 | 5 18 |
| Chacé-Varrains | 10 7 | 7 27 | | » | 2 57 | 5 26 |
| Nantilly (arrivée) | 10 13 | 7 34 | | » | 3 2 | 5 31 |
| SAUMUR (Etat) | | | | | | |
| (arrivée) | 10 22 | 7 45 | | | 3 13 | 5 42 |
| (départ) | | 7 25 | 11 25 | » | 2 52 | 5 20 |
| Nantilly (départ) | | 7 38 | 11 36 | » | 3 3 | 5 33 |
| SAUMUR (Orl.) | | | | | | |
| (arrivée) | | 7 47 | 11 44 | 1 31 | 3 11 | 5 41 |
| (départ) | | 7 57 | 11 54 | 1 36 | 3 15 | 5 45 |
| Vivv | | 8 11 | 12 10 | » | 3 27 | 5 50 |
| Blou | | 8 20 | 12 19 | » | 3 35 | 6 8 |
| Vernantes | | 8 33 | 12 33 | » | 3 46 | 6 20 |
| Limiers-Bouton | | 8 46 | 12 46 | » | 3 57 | 6 32 |
| Noyant-Méon | | 9 1 | 1 | 2 12 | 4 9 | 6 45 |
| Château-du-Loir | | 10 10 | 2 9 | 2 58 | 5 22 | 7 58 |
| Chartres | | 2 47 | | 5 56 | 9 26 | 12 4 |
| Paris | | 6 25 | | 7 30 | 11 35 | 2 27 |

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

| STATIONS | Mixte | | Omn. | |
|-------------|-------|-------|-------|------|
| | matin | soir | matin | soir |
| Saumur | 7 52 | 11 16 | 4 31 | |
| Port-Boulet | 8 40 | 12 12 | 6 50 | |
| Chinon | 9 4 | 12 50 | 7 14 | |

SAUMUR — BOURGUEIL

| STATIONS | Omn. | | Omn. | |
|-------------|-------|-------|-------|------|
| | matin | soir | matin | soir |
| Saumur | 7 52 | 11 16 | 4 31 | |
| Port-Boulet | 8 44 | 1 10 | 5 10 | |
| Bourgueil | 8 54 | 1 20 | 5 20 | |

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

| STATIONS | Mixte | | Marc. | | Omn. | |
|-----------------|-------|------|-------|-------|-------|-------|
| | matin | soir | matin | soir | matin | soir |
| Poitiers | | 6 5 | 6 45 | 12 53 | | |
| Moncontour | | 7 41 | 10 48 | 2 27 | | |
| Loudun | | 8 42 | 1 46 | 3 4 | | |
| Montreuil (ar.) | | 9 21 | 3 24 | 4 38 | | |
| (départ) | 6 53 | 9 29 | 4 25 | 5 » | 9 30 | |
| le Vaudelnay | | 7 4 | 9 40 | 4 46 | 5 10 | 9 41 |
| Baugé | | 7 14 | 9 50 | 5 30 | 5 19 | 9 52 |
| Doué | | 7 22 | 9 57 | 6 16 | 5 26 | 10 1 |
| Martigné | | 7 43 | 10 17 | 7 5 | 5 46 | 10 24 |
| Angers | | 9 12 | 11 45 | 9 51 | 7 10 | |

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

| STATIONS | Omn. | | Mixte | | Marc. | | Omn. | |
|-----------------|-------|------|-------|-------|-------|------|-------|------|
| | matin | soir | matin | soir | matin | soir | matin | soir |
| Angers | 4 40 | | 7 30 | 11 48 | 5 57 | | | |
| Martigné | 6 1 | 8 26 | 11 | 1 13 | 7 42 | | | |
| Doué | 6 24 | 8 57 | 11 54 | 1 37 | 8 12 | | | |
| Baugé | 6 30 | 9 7 | 12 16 | 1 44 | 8 21 | | | |
| le Vaudelnay | 6 37 | 9 16 | 12 34 | 1 51 | 8 31 | | | |
| Montreuil (ar.) | 6 46 | 9 26 | 12 48 | 2 1 | 8 41 | | | |
| (départ) | 7 36 | | 1 26 | 2 23 | 9 14 | | | |
| Loudun | 8 24 | | 4 14 | 3 6 | 10 13 | | | |
| Moncontour | 8 56 | | 6 8 | 3 34 | 10 49 | | | |
| Poitiers | 10 33 | | 10 40 | 5 » | 12 17 | | | |

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

| STATIONS | Directe | | Omn. | | Expr. | | Omn. | |
|-------------|---------|------|-------|-------|-------|-------|-------|------|
| | matin | soir | matin | soir | matin | soir | matin | soir |
| Nantes | 11 55 | | 8 25 | 8 55 | 12 7 | 3 10 | | 7 35 |
| Angers | 2 19 | 6 30 | 10 29 | 12 | 2 57 | 5 10 | | 5 20 |
| La Méritré | 2 52 | 7 10 | 10 51 | 12 37 | 3 42 | | | 6 10 |
| Les Rosiers | | 7 19 | 10 58 | 12 46 | 3 52 | | | 6 23 |
| St-Clément | | 7 26 | | 12 53 | 3 59 | | | 6 32 |
| St-Martin | | 7 33 | | 12 59 | 4 7 | | | 6 41 |
| Saumur ar. | 3 22 | 7 46 | 11 13 | 1 11 | 4 20 | 5 53 | | 6 58 |
| — dt. | 3 26 | 7 52 | 11 16 | 1 15 | 4 31 | 5 56 | | 7 3 |
| Varennes | | 8 5 | 11 26 | 1 27 | 4 45 | | | 7 21 |
| Port-Boulet | 3 50 | 8 20 | 11 35 | 1 38 | 5 1 | 6 19 | | 7 39 |
| Langeais | 4 23 | 8 59 | 11 55 | 2 12 | 5 46 | 6 35 | | 8 30 |
| Tours arr. | 5 2 | 9 42 | 12 33 | 2 51 | 6 35 | 7 14 | | 9 52 |
| Paris arr. | 10 39 | | 4 48 | 10 46 | 2 35 | 11 58 | | 5 7 |

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

| STATIONS | Expr. | | Omn. | | Omn. | | Expr. | |
|------------------|-------|-------|-------|-------|-------|------|-------|-------|
| | soir | matin | soir | matin | matin | soir | matin | soir |
| Paris | 8 35 | 9 40 | 11 25 | 12 45 | 11 20 | | 9 10 | 12 20 |
| Tours | 1 23 | 5 » | 7 15 | 10 47 | 2 53 | | 5 25 | 8 47 |
| Langeais | 2 13 | 5 43 | 8 » | 11 39 | 3 30 | | 6 8 | 9 30 |
| Port-Boulet | 2 38 | 6 20 | 8 39 | 12 11 | 3 50 | | 6 54 | 10 19 |
| Varennes | | 6 32 | 8 51 | 12 22 | | | 7 6 | 10 32 |
| Saumur (arrivée) | 2 57 | 6 45 | 9 4 | 12 33 | 4 5 | | 7 12 | 10 42 |
| (départ) | 3 3 | 6 52 | 9 12 | 12 39 | 4 9 | | 7 12 | 10 42 |
| Saint-Martin | | 7 6 | 9 26 | 12 51 | | | 7 25 | |
| Saint-Clément | | 7 13 | 9 33 | 12 57 | | | 7 32 | |
| Les | | | | | | | | |